SPÉCIALITÉ PREMIÈRE CAV: PRÉSENTATION

LA SPÉCIALITÉ Cinéma Audiovisuel en Première, c'est :

- 4 heures de cours par semaine
- De la théorie et de la pratique
 - Théorie: histoire du cinéma, connaissances culturelles et esthétiques sur le cinéma et l'audio-visuel (radio, télévision, jeux-vidéo, internet, etc.), études de films du patrimoine, connaissance du vocabulaire filmique (l'échelle des plans, le champ et le contre-champ, le hors-champ, les raccords et fondus, etc.), connaissance des métiers du cinéma, etc.
 - Pratique: analyser des extraits de films, faire des Travaux Pratiques (écrire un scénario, photographier, filmer, monter, etc.), monter un projet de création audio-visuelle en équipe (un court-métrage, par exemple, du scénario jusqu'au montage), rencontrer des professionnels du cinéma, etc.

Matériel:

- Un grand cahier ou un classeur pour les cours
- Un <u>carnet de note personnel</u> pour votre projet de création, vos réflexions, vos expériences, etc.
- Si possible <u>un smartphone ou un appareil photo numérique</u> pour les Travaux Pratiques en classe (photographier, filmer)
- Un ordinateur à la maison pour installer un logiciel de montage

Programme de l'année :

| Axes | Émotion(s) | Motifs et représentations | Écritures | Histoire(s) et techniques | Économie(s) |
|------|---|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------------|
| | cinématographiques, de la production à la réception | | de scenario | | 4. Les studios |

Les objectifs en fin de classe de Première Spécialité :

- Apprécier la spécificité d'un genre cinématographique
- Comprendre la genèse de films étudiés en classe dans leur contexte historique, culturel, technique.
- Être capable d'analyser des extraits de films
- Développer une démarche artistique personnelle en en réalisant un projet de création en équipe

La spécialité en Terminale :

- <u>Les élèves qui ne gardent pas la Spécialité</u> CAV en Terminale n'ont pas d'épreuve : ils gardent leur note de Première au contrôle continu en Terminale.
- <u>Les élèves qui gardent la Spécialité</u> CAV passeront une épreuve finale : un écrit de 3h30 et un oral de une demi-heure où le candidat présente son projet de création de l'année.